



CONVENTION

Location du matériel de pressurage du Parc naturel des deux Ourthes

Entre les soussignés :

.....	La Commission de gestion du Parc naturel des deux Ourthes Rue de laroche, 8 à 6660 Houffalize 061/21.04.00
Dénommé ci-après, l'utilisateur	dénommée ci-après, le parc naturel

Il est convenu ce qui suit :

1°) Le parc naturel met à disposition de l'utilisateur son matériel de pressurage (un broyeur et un presseur manuel hydraulique) moyennant une location de **40 €** par week-end. Une unité de pasteurisation pourra également être empruntée moyennant le paiement de **20 €** par week-end. **Le paiement de la location se fait à l'enlèvement du matériel ou anticipativement sur le compte BE95 7512 0035 5358 - BIC AXABBE22, communication : location presseur pommes**

2°) L'enlèvement et la restitution du matériel se feront par l'utilisateur du matériel et sous son entière responsabilité. Tout retour de matériel après l'heure prévue sera payant au tarif plein d'une journée. Le parc naturel ne peut pas être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (pièces cassées,...), le matériel n'est pas disponible à la date demandée.

Départ du matériel :

Retour du matériel :

L'utilisateur veillera à disposer de matériel adéquat pour le transport et surtout de liens de fixation (sangles, cordes) en qualité et quantité suffisante. **LE PRESSEUR DEVRA TOUJOURS ÊTRE TRANSPORTE DEBOUT.**

3°) L'utilisateur versera **une caution de 150 €** lors de l'enlèvement du matériel ou anticipativement sur le compte BE95 7512 0035 5358 - BIC AXABBE22, communication : caution presseur pommes Celle-ci lui sera restituée après contrôle du matériel par nos soins. En cas de dégradation, la caution servira à couvrir les frais de réparation et si ceux-ci dépassent les 150 € le solde sera payé par l'emprunteur. **L'ensemble du matériel, sac de pressurage compris, sera restitué en parfait état de propreté.** Les étapes de démontage et de remontage sont expliquées dans le manuel d'utilisation.

4°) La responsabilité du parc naturel ne sera en aucun cas engagée en cas d'accident ni sur la qualité du jus produit.

5°) Un manuel d'utilisation avec photos sera remis à l'utilisateur lors de l'enlèvement du matériel. Celui-ci sera restitué avec le matériel.

6°) Deux exemplaires de l'inventaire du matériel emprunté seront complétés et signés par les deux parties. Chaque partie recevra un exemplaire signé.

7°) La présente convention est signée par les deux parties et prend effet le jour de l'enlèvement du matériel.

Fait à Houffalize, le en deux exemplaires.

Pour le parc naturel,

Pour l'utilisateur.

Parc naturel des deux Ourthes : Inventaire du matériel de pressurage emprunté

Je soussigné, M / Mme

Adresse complète

Téléphone :..... GSM :

déclare avoir emprunté le matériel de pressurage suivant au Parc naturel des deux Ourthes.

L'enlèvement du matériel se fera le/...../..... à H

Le retour du matériel est prévu pour le/...../..... à H

Description du matériel emprunté :

	Etat à l'enlèvement	Etat au retour	Montant
<i>Broyeur en inox</i>			40 EUR
<i>Presse</i>			
- rondelles en bois			
- 1 bras de levier			
- manomètre			
- sacs presseoirs (nbre :)			
- deux demi-lunes en bois			
- 6 clavettes			
- Scourtin (nbre :)			
<i>Pasteurisateur</i>			20 EUR
- 2 thermomètres			
- bec à gaz			
- détendeur butane			
Seaux (nbre :)			/
Grands bacs (nbre :.....)			/
Rampes métalliques (2)			/
Capsuleur			/
<i>Caution</i>			150 EUR
<i>Bouteilles 1litre (nbre :.....)</i>	0,45 EUR/pièce		
<i>Bouchons twist-off (nbre :)</i>	0,10 EUR/pièce		
<i>Capsules 29mm (nbre :)</i>	0,05 EUR/pièce		
<i>Capsules 26mm (nbre :)</i>	0,025 EUR/pièce		

TOTAL	
--------------	--